CCDMD
1999/01/01

Lu quelque part

« […] l'avantage principal de cet outil [la dictée] consiste en l'enrichissement du vocabulaire, tant du point de vue sémantique qu'orthographique. Il s'agit en fait d'un exercice complémentaire à la lecture et à la rédaction. Plus que la lecture, la dictée incite les élèves à s'interroger sur le sens et l'orthographe d'un mot ; plus que la rédaction, elle les oblige à utiliser une terminologie spécialisée, qu'ils éviteraient certainement dans un texte de leur cru. Une dictée portant sur un auteur, par exemple, peut servir d'entrée en matière à l'étude d'un courant littéraire, d'une époque, d'une société. Elle peut aussi renforcer l'acquisition de termes particuliers employés dans des domaines divers : sociologie, économie, sciences, etc. »

Carole Turgeon et Odette Lussier, collège de Bois-de-Boulogne, « La dictée, un outil du passé ? », *Correspondance*, vol. 4, no 1, septembre 1998, page 15.

CCDMD